

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-19
Séance du MARDI 27 MARS 2018



Date de la convocation		
19/03/2018		
Date de l'affichage		
19/03/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU
MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON - Xavier MACIAS

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Président présente le détail du compte administratif 2017 du Budget Principal dressé sur la base des résultats suivants :

Compte administratif principal	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00	80 954,60	0,00	329 595,62	0,00	410 550,22
Opérations de l'exercice	731 716,89	872 278,52	821 035,35	390 871,55	1 552 752,24	1 263 150,07
TOTAUX	731 716,89	953 233,12	821 035,35	720 467,17	1 552 752,24	1 673 700,29
Résultats de clôture	0,00	221 516,23	-100 568,18	0,00	-100 568,18	221 516,23
Reste à réaliser	0,00	0,00	340 400,00	410 000,00	340 400,00	410 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	731 716,89	953 233,12	1 161 435,35	1 130 467,17	1 893 152,24	2 083 700,29

Excédentaire de ... 190 548,05

M. le Président invite le Conseil Syndical à approuver le compte administratif 2017 du Budget Principal.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Marianne SARTHOU, doyenne d'âge de l'assemblée, le Conseil Syndical :

- CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- APPROUVE le compte administratif 2017 du Budget Principal, dressé par le Président.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
André CAZERES

